

Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

1.1 <u>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:</u>

QUICKCLEAR LACQUER GLOSS 400ML

Code: 5011-006050 (CAS: 115-10-6 EC: 204-065-8) UFI: RG78-7QUG-E01K-SAN6

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

ENREGISTREMENT REACH: Nom d'enregistrement:

Dimethyl ether

Numéro d'enregistrement:

01-2119472128-37

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

<u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnelle [X] consommation</u>

Gaz propulseur dans les aérosols.

Secteurs d'utilisation (utilisation tel quel ou comme composant de mélanges):

Utilisations industrielles (SU3). Industriel.

Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (SU8). Industriel.

Fabrication de substances chimiques fines (SU9). Industriel.

Formulation (mélange) de préparations et/ou reconditionnement (SU10). Industriel, Professionnelle.

Fabrication de produits en matières plastiques (SU12). Industriel, Professionnelle.

Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (SU13). Industriel, Professionnelle.

Bâtiment et travaux de construction (SU19). Industriel, Professionnelle, consommation.

Utilisations par des consommateurs (SU21). consommation.

Utilisations professionnelles (SU22). Professionnelle.

Autres (voir des codes NACE) (SU0). Industriel, Professionnelle, consommation.

Utilisation dans des processus de fabrication, formulation ou application (utilisations pertinentes):

Fabrication de la substance, Industriel.

Utilisation comme intermédiaire et matière première pour alimentation sans contrôle strict, Industriel.

Formulation de mélanges et/ou reconditionnement, Industriel.

Utilisation comme carburant, Professionnelle.

~Uso como agente espumante para la fabricación de espumas, Industriel, Professionnelle.

Durée de vie d'articles en mousse, consommation.

Utilisation de propulseurs, Industriel, Professionnelle, consommation.

Agent de dégreaissage et/ou de séchage des peaux des animaux, Industriel.

<u>Utilisation dans des produits (categories de produit pertinentes):</u>

Adhésifs, produits d'etanchéité (PC1). Produits d'assainissement de l'air (PC3). Produits antigel et de dégivrage (PC4). Produits biocides (PC8). Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a). Produits de traitement de surface des métaux (PC14). Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15). Intermédiaire (PC19). Substances chimiques de laboratoire (PC21). Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir (PC23). Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage (PC24). Fluides por le travail des métaux (PC25). Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation (PC26). Produits phytopharmaceutiques (PC27). Produits pharmaceutiques (PC29). Produits lustrant et mélanges de cires (PC31). Préparations et composés à base de polymères (PC32). Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation (PC34). Produits de lavage et de nettoyage (PC35). Produits pour soudage et brasage (PC38). Cosmétiques, produits de soins personnels (PC39).

<u>Utilisation dans des articles (categories d'article pertinentes):</u>

Articles en plastique (AC13).

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précedemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Sans restriction

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

CAR REPAIR SYSTEM FRANCE S.A.S.

5, Chemin du Moulin - 84350 COURTHÊZON FRANCIA

Téléphone: +33 0 490 667 635 - www.carrepairsystem.eu

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

info@carrepairsystem.eu

14 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 0 490 667 635 L-J 8:30-12/13:30-17:30h. V 8:30-13:30h.

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÈLANGE:

Classification selon le Règlement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP):

DANGER:Aerosol 1:H222|Skin Irrit. 2:H315|Eye Dam. 1:H318|STOT SE (narcosis) 3:H336|Aquatic Chronic 3:H412|EUH066|Aerosol 3:H229

Classe de danger Classification de la	substance Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Aerosol 1:H222 Aerosol 3:H229	Cat.1 -	-	-	-
Santé humaine: (1) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (narcosis EUH066	Cat.2 Cat.1) 3:H336 Cat.3	Peau Yeux Inhalation Peau	Peau Yeux SNC Peau	Irritation Lésions graves Narcosis Sèchement, Gercures



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

Environnement: Aquatic Chronic 3:H412 Cat.3 - - -

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

2.2 <u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE</u>:



Le produit est étiqueté avec la mention d'arvetissement DANGER en accord avec le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP).

- Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux.

- Indications additionelles:

Aucune

- Substances qui contribuent à la classification:

Acétone (EC No. 200-662-2)

Acétate de n-butyle (EC No. 204-658-1) Butane-1-ol (EC No. 200-751-6)

Hydrocarbures C9 aromatiques (EC No. 918-668-5)

2.3 AUTRES DANGERS:

~En concentraciones bajas puede tener efectos narcóticos. ~En concentraciones elevadas puede causar asfixia y la víctima puede no ser consciente de la asfixia.

- Autres dangers physico-chimiques:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:

On ne connâit pas des autres effets néfastes pertinentes.

- Autres effets néfastes pour l'environnement:

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

RUBRIQUE 3 —	COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES CO	OMPOSANTS

SUBSTANCES: 3.1

Ce produit-ci est une substance.

Description chimique:

Oxyde de diméthyle

CH3-O-CH3			
COMPOSANTS:			
30 < C ≤ 40 %	Éther méthylique CAS: 115-10-6, EC: 204-065-8, REACH: 01-2119472128-37 CLP: Danger: Flam. Gas 1:H220 Press. Gas (Liq.):H280	REACH	
10 < C ≤ 15 %	Acétone CAS: 67-64-1, EC: 200-662-2, REACH: 01-2119471330-49 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / CLP00	
5 < C < 10 %	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1, REACH: 01-2119485493-29 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / ATP01	
2,5 < C < 5 %	Butane-1-ol CAS: 71-36-3, EC: 200-751-6, REACH: 01-2119484630-38 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=790 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Dam. 1:H318 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT SE (narcosis) 3:H336	REACH / ATP01	
2,5 < C < 5 %	Hydrocarbures C9 aromatiques CAS: 64742-95-6, EC: 918-668-5, REACH: 01-2119455851-35 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT SE (narcosis) 3:H336 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 2:H411 EUH066	Autoclassé REACH	
2,5 < C < 5 %	Xylène (mélange d'isomères) CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7, REACH: 01-2119488216-32 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=1700 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé REACH	
1 < C < 2 %	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9, REACH: 01-2119475791-29 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (narcosis) 3:H336	REACH	
1 < C < 2 %	Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène CAS: , EC: 905-562-9, REACH: 01-2119555267-33 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=1100 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373 Asp. Tox. 1:H304 Aquatic Chronic 3:H412	Autoclassé REACH	STOT RE 2, H373: C ≥10 %
Impuratóa			

Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

Adjuvants de stabilisation:

Aucun.

Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

Liste mise à jour par l'ECHA sur 14/06/2023.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune.

Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT), ou trés persistants et trés bioaccumulables (vPvB):

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:

Aucune.

MÉLANGES: 3.2

Non applicable (substance).

- PREMIERS SECOURS **RUBRIQUE 4-**

DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS: 4.1



Les symptômes peuvent apparaître aprés l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention è se proteger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs

u oxpositio::::2011	- a	
Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023 Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en El vapor puede producir dolor de cabeza, vértigo, Inhalation: náuseas, pérdida de coordinación, somnolencia y plein air. S'il existe difficulté pour respirer, appliquer de

'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou en cas en caso de asfixia pérdida de movilidad y pérdida del d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime consciencia. inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin. Peau: e contact avec la peau produit rougeur et En cas de congélation, rincer abondamment avec de douleur.En cas de contact prolongé, la peau peut eau, ne pas enlever les vêtements et faire appel à un médecin. dessécher Yeux: Le contact avec les yeux cause rougissement, Enlever les verres de contact.Rinçage à l'eau immédiat douleur et brulûres profondes graves. et abondant, en maintenant les paupières écartées.Consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion, demander l'assistance immédiate Ingestion: En cas d'ingestion peut provoquer nausées et d'un médecin. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES: 4.2

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:

Information pour le médecin:

En cas d'exposition avec ce produit il est nécessaire un traitement spécifique; devrait être à disposition les moyens appropriés et les instructions.

Antidotes et contre-indications:

Non disponible.

4.3

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION:

Poudres spécifiques ou atmosphère de CO2.

DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: 5.2

Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé. Le monoxyde de carbone est très toxique par inhalation. Le dioxyde de carbone, dans des concentrations suffisantes, peut se comporter comme un gaz asphyxiant. Gas inflammable. Se décompose sous l'action de la chaleur intense. La pression peut augmenter et le conteneur peut exploser s'il est chauffé dans un incendie. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés en areas bajas, ou voyager sur une grande distance vers une source d'ignition et produir un retour de flamme.

CONSEILS AUX POMPIERS: 5.3

Équipements de protection particuliers:

Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité.La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

Autres recommandations:

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée sauf si absolument nécessaire, depuis une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.



Code: 5011-006050



CIP2643

Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE.

Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc..). Garder les restes dans un conteneur fermé.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.

Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite.Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Non applicable.

Point d'éclair -9.999 °C

Température auto-inflammation: 240 °C

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement.Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

120 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:30 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, métaux, anhydrides.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):
- · Dangers physiques: Aérosol extrêmement inflammable. (P3a) (150t/500t neto).
- · Dangers pour la santé:Non applicable
- · Dangers pour l'environnement:Non applicable
- · Autres dangers:Non applicable
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:150 (neto) tonnes
- Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:500 (neto) tonnes

- Observations:

Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.

7.3 UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Réference doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

		<u> </u>				t .	
INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-	An	VME		VLCT		Observations	Table
746) (France, 2012)		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Éther méthylique	2004	1000	1920	-	-		
Acétone	2007	500	1210	1000	2420		84
Acétate de n-butyle	1983	150	710	200	940		84
Butane-1-ol	1982	-	-	50	150		84
Hydrocarbures C9 aromatiques	1993	-	150	-	-	Vapeurs	84
Xylène (mélange d'isomères)	2007	50	221	100	442	*Vd	84
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2007	50	275	100	550	*Vd	
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène	2007	50	221	100	442	*Vd	84

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionelle.

- Risque de pénétration percutanée (*Vd):

Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité. Substances qui ont établi un valeur limite biologique:

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

NIIVEALL DÉDIVÉ SANS EFFET TRAVAILLEURS.

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est consideré comme sûr, derivée de données toxicologiques selon directrices specifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une determinée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considerées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

DNFL Cutanée

DNFL Oral

DNFI Inhalation

	Efects systémiques, aiguë et chroniques:	mg/m3		mg/kg bw/d		mg/kg bw/d	
	Xylène (mélange d'isomères)	289 (a)	77 (c)	s/r (a)	180 (c)	- (a)	- (c)
	Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p -xylène	289 (a)	77 (c)	s/r (a)	180 (c)	- (a)	- (c)
	Hydrocarbures C9 aromatiques	- (a)	150 (c)	- (a)	25 (c)	- (a)	- (c)
	Éther méthylique	s/r (a)	1894 (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
	Butane-1-ol	- (a)	310 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
	Acétone	- (a)	1210 (c)	- (a)	186 (c)	- (a)	- (c)
	Acétate de n-butyle	960 (a)	480 (c)	11 (a)	11 (c)	- (a)	- (c)
	A (1 1 1 0 (1) A (1) 1(1) 1	(0)	075 (0)	- (a)	1E2 E (c)	- (a)	- (c)
	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	275 (c)	- (a)	153,5 (c)	- (a)	- (c)
	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3	275 (C)	DNEL Cutanée mg/cm2	155,5 (0)	DNEL Yeux mg/cm2	- (c)
	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation	s/r (c)	DNEL Cutanée	s/r (c)	DNEL Yeux	- (c)
•	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	
	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères) Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a)	s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a)	s/r (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a)	- (c)
	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères) Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p -xylène	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) 289 (a)	s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (a)	- (c) - (c)
	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères) Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p -xylène Hydrocarbures C9 aromatiques	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) 289 (a) - (a)	s/r (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) - (a)	s/r (c) s/r (c) - (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (a) - (a)	- (c) - (c)
•	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: Xylène (mélange d'isomères) Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p -xylène Hydrocarbures C9 aromatiques Éther méthylique	DNEL Inhalation mg/m3 289 (a) 289 (a) - (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) - (c) s/r (c)	DNEL Cutanée mg/cm2 s/r (a) s/r (a) - (a) s/r (a)	s/r (c) s/r (c) - (c) s/r (c)	DNEL Yeux mg/cm2 - (a) - (a) - (a) s/r (a)	- (c) - (c) - (c)

^{**}Vd - Risque de pénétration percutanée.



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023					Date d'impre	ession: 30/11/2023
Acétate de n-butyle	960 (a)	480 (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Efects systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutane mg/kg bw/d	<u>ée</u>	DNEL Yeux mg/kg bw/d	
Xylène (mélange d'isomères)	174 (a)	14,8 (c)	s/r (a)	108 (c)	s/r (a)	1,6 (c)
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p -xylène	174 (a)	14,8 (c)	s/r (a)	108 (c)	s/r (a)	1,6 (c)
Hydrocarbures C9 aromatiques	- (a)	32 (c)	- (a)	11 (c)	- (a)	11 (c)
Éther méthylique	s/r (a)	471 (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)
Butane-1-ol	- (a)	55 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	3,125 (c)
Acétone	- (a)	200 (c)	- (a)	62 (c)	- (a)	62 (c)
Acétate de n-butyle	859,7 (a)	102,34 (c)	6 (a)	6 (c)	2 (a)	2 (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	33 (c)	- (a)	54,8 (c)	- (a)	1,67 (c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutane mg/cm2	<u>ée</u>	DNEL Yeux mg/cm2	
Xylène (mélange d'isomères)	174 (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p -xylène	174 (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Hydrocarbures C9 aromatiques	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Éther méthylique	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Butane-1-ol	- (a)	55 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétone	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	859,7 (a)	102,34 (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

- (a) Aiguë, exposition à court terme, (c) Chronique, exposition prolongée ou répétée.
 (-) DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).
 s/r DNEL non derivé (pas de risque identifié).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET,	PNEC Eau douce	PNEC Marin	PNEC Intermittent
ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin	mg/l	mg/l	mg/l
et déversements intermitentes:			
Xylène (mélange d'isomères)	0.327	0.327	0.327
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	0.327	0.327	0.327
xylène et p-xylène			
Hydrocarbures C9 aromatiques	-7	-7	-7
Éther méthylique	0.155	0.016	1.549
Butane-1-ol	0.082	0.0082	2.25
Acétone	10.6	1.06	21
Acétate de n-butyle	0.18	0.018	0.36
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.635	0.0635	6.35
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES	PNEC STP	PNEC Sédiments	PNEC Sédiments
(STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET	mg/l	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
MARINE:	0.50	40.40	40.40
Xylène (mélange d'isomères)	6.58	12.46	12.46
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	6.58	12.46	12.46
xylène et p-xylène	7	_	_
Hydrocarbures C9 aromatiques	-7	-7	-7
Éther méthylique	160	0.681	0.069
Butane-1-ol	2476	0.178	0.0178
Acétone	100	30.4	3.04
Acétate de n-butyle	35.6	0.981	0.0981
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100	3.29	0.329
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET.	PNEC Air	PNEC Sol	PNEC Oral
ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et éffets pour des prédateurs et pour l'homme:	mg/m3	mg/kg dw/d	mg/kg dw/d
Xylène (mélange d´isomères)		2.31	
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	-	2.31	-
xylène et p-xylène	_	2.31	-
Hydrocarbures C9 aromatiques	-7	-7	-7
Éther méthylique	s/r	0.045	n/b
Butane-1-ol	- -	0.045	-
Acétone	_	29.5	n/b
Acétate de n-butyle	s/r	0.0903	n/b
Acetate de 1-butyle Acetate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	3/1	0.0903	11/5
Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle	· -	0.29	- -



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

n/b - PNEC non derivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

s/r - PNEC non derivé (pas de risque identifié).

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:











Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:

Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mésure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambient de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractérístiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la categorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:	Non.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166).Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles regulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants en gomme de fluorocarbone, épais >0.7 mm (EN374). Niveau minimum recommandé 3, temps de pénétration >60 min (protection de contact permanent). Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y à plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Pour le choix d'un type particulier de gants pour des applications spécifiques, avec une certaine durée, devrait tenir compte des facteurs pertinents dans le lieu de travail (sans limitation à eux), en tant que: En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nos devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. S'il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Oui. ✓
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:

<u>Aspect</u>

État physique:GazCouleur:IncoloreOdeur:CaractéristiqueSeuil olfactif:0,08 ppm

Changement d'état

Point de fusion:

Non disponible (dissolution).

Point initial d'ébullition:

100,4 °C à 760 mmHg

- Inflammabilité:

Point d'éclair -9.999 °C CLP 2.6.4.3.

Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:

Non disponible
Température auto-inflammation:

240 °C

Stabilité

Température de décomposition: Non disponible (manque de données).

Valeur pH

pH: Non applicable

- Viscosité:

Viscosité dynamique: 0,53 cps à 20°C

- Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau 4,56 g/l à 20°C

Liposolubilité: Non applicable (substance inorganique).

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,07 (comme log Pow)

- Volatilité:

Tension de vapeur:

Non applicable.

Tension de vapeur:

300 kPa à 50°C

Taux d'évaporation:

Non disponible (manque de données).

Densité

Densité relative: 0,781 à 20/4°C Relative eau

Densité de vapeur relative: Non disponible.

Caractéristiques des particules

La taille des particules: Non disponible.

- Propriétés explosives:

Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.

- Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

Informations concernant les classes de danger physique

Aérosols: Aérosol extrêmement inflammable.

Autres caractéristiques de sécurité:

Poids Moléculaire (numérique): 100,12 g/mol
Tension superficielle: 28,0 din/cm à 20°C
Chaleur de combustion: 7720 Kcal/kg
COV (livraison): Non disponible.

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche techniche correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.



Code: 5011-006050



20/44/2022

Version	n: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11	1/2023
RUBRIQ	JE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
10.1	<u>RÉACTIVITÉ:</u>	
	- Corrossion pour les métaux:	
	Il n'est pas corrosif pour les métaux.	
	- Proprietés pyrophoriques:	
	In n´est pas pyrophorique.	
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE:	
	Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées. Ne polimérise pas.	
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	
	Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, métaux, anhydrides.	
10.4	CONDITIONS À ÉVITER:	
	<u>- Chaleur:</u>	
	Tenir éloigné des sources de chaleur.	
	<u>- Lumière:</u>	
	S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.	
	<u>- Air:</u>	
	Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.	
	<u>- Humidité:</u>	
	Éviter des conditions d'humidité extrêmes.	
	- Pression:	
	Irrélevant.	
	<u>- Chocs:</u>	
	Le produit n´est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l´emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités	ot
	pendant les opérations de chargement et de déchargement.	eı
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES:	
	Conserver à l'écart de agents oxydants, acides, métaux, anhydrides.	
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÉGLEMENT (CE) NO 1272/2008: **TOXICITÉ AIGUË:**

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: formaldéhyde.

<u> </u>			
Dosages et concentrations letales	DL50 (OECD401)	DL50 (OECD402)	CL50 (OECD403)
de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalation
Xylène (mélange d'isomères)	4300 Rat	1700 Lapin	> 22080 Rat
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	4300 Rat	1700 Lapin	> 2250 Rat
xylène et p-xylène		-	
Hydrocarbures C9 aromatiques	3592 Rat	3160 Lapin	> 6193 Rat
Éther méthylique			> 100000 Rat
Butane-1-ol	790 Rat	3430 Lapin	> 24665 Rat
Acétone	5800 Rat	7426 Lapin	> 76000 Rat
Acétate de n-butyle	10768 Rat	17600 Lapin	> 23400 Rat
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532 Rat	> 5000 Rat	> 35700 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE)	ATE	ATE	ATE
de composants individuels:	mg/kg bw Oral	mg/kg bw Cutanée	mg/m3.4h Inhalation
Xylène (mélange d´isomères)	-	*1700	11000 Vapeurs
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	-	*1100	*11000 Vapeurs
xylène et p-xylène			
Hydrocarbures C9 aromatiques	-	-	-
Éther méthylique	-	-	> 100000 Vapeurs
Butane-1-ol	790	-	24665 Vapeurs
Acétone	-	-	76000 Vapeurs
Acétate de n-butyle	-	-	23400 Vapeurs
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle			
Acetate de 2-methoxy-1-methylethyle	4	-	35700 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classifier un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aigue au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral	NOAEL Cutanée	NOAEC Inhalation
	mg/kg bw/d	mg/kg bw/d	mg/m3
Éther méthylique			47106 Rat

- Dose minimale avec effect observé

Non disponible



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:

Routes d´exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 403
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 402
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n´est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.2. OECD 401

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.2.2.1.
- Corrossivité/irritation cutanée:	Peau ————————————————————————————————————	Cat.2	'	GHS/CLP 3.2.2. OECD 404
- Lésions/irritation oculaire graves:	Yeux	Cat.1	yeux.	GHS/CLP 3.3.2. OECD 405
- Sensibilisation respiratoire: Non classé		-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.2.1.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de	GHS/CLP 3.4.2.2. OECD 406

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-		•	GHS/CLP 3.10.2.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répetée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou rétardées	Critère
- Cutanés:	RE	Peau (, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	GHS/CLP 1.2.4.
- Neurologiques:	SE (!)	SNC	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.2.2.2.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas perjudiciable pour la fertilité.N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus.



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.

- Exposition à court terme:

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- Exposition prolongée ou répétée:

Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alèrgique et absortion à travers la peau.

EFFETS INTERACTIFS:

Non disponible.

INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:

Absorption percutanée:

Substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Xylène (mélange d'isomères), Produit de réaction du éthylbenzène avec m-xylène et p-xylène, Butane-1-ol, Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle.

- Toxicocinétique basique:

Non disponible.

AUTRES INFORMATIONS:

Non disponible.

11.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

Autres informations:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12 1	TOXICITE	

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l·96heures	CE50 (OECD 202) mg/l·48heures	CE50 (OECD 201) mg/l·72heures
Xylène (mélange d´isomères)	14 - Poisson	16 - Daphnie	10 - Algues
Produit de réaction du éthylbenzène avec m- xylène et p-xylène	14 - Poisson	16 - Daphnie	10 - Algues
Hydrocarbures C9 aromatiques	9.2 - Poisson	3.2 - Daphnie	2.9 - Algues
Éther méthylique	4100 - Poisson	4400 - Daphnie	
Butane-1-ol	1376 - Poisson	1328 - Daphnie	500 - Algues
Acétone	5540 - Poisson	12100 - Daphnie	-
Acétate de n-butyle	18 - Poisson	44 - Daphnie	675 - Algues
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	134 - Poisson	408 - Daphnie	1000 - Algues

NOEC (OECD 210)	NOEC (OECD 211)	NOEC (OECD 201)
mg/l · 28 jours	mg/l · 21 jours	mg/l · 72 heures
	4.1 - Daphnie	
	23 - Daphnie	
	100 - Daphnie	
	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	mg/l · 28 jours mg/l · 21 jours 4.1 - Daphnie 23 - Daphnie

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

<u>ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:</u>

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé		Il n´est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.
- Toxicité aquatique chronique:		· · · · · · · · · - · · · · · · · ·	GHS/CLP 4.1.2.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

Biodegradation aérobique	DCO	%DBO/DQO	Biodegradabilidad
de composants individuels	mgO2/g	5 jours 14 jours 28 jours	Diodegradabilidad
Xylène (mélange d'isomères)	2620	52 81 88	Facile
Produit de réaction du éthylbenzène avec m- xylène et p-xylène	2620	97	Facile
Hydrocarbures C9 aromatiques	3195	4,3	Facile
Éther méthylique	1041	1 3 5	Non facile
Butane-1-ol	2590	68 92 99	Facile
Acétone	1920	87 - 91	Facile
Acétate de n-butyle	2204	80 82 83	Facile
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1520	22 78 90	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non applicable (la molécule ne contient pas de groupes fonctionnels hydrolysables).

- Photodégradabilité:

Il est oxydé indirectement dans l'atmosphère par des réactions photochimiques, principalement en contact avec les radicaux hydroxyles, sous l'influence de la lumière du soleil. La dégradation dans le milieu athmosphérique est prévue en quelques jours.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Une bioaccumulation est improbable.

One bloadedmaration est improbable.				
Bioaccumulation	logPow		BCF	Potenciel
de composants individuels			L/kg	
Xylène (mélange d´isomères)	3.16	56.5	(calculée)	Faible
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	3.16	56	(calculée)	Faible
xylène et p-xylène				
Hydrocarbures C9 aromatiques	3.3	69.9	(calculée)	Faible
Éther méthylique	0.07	1.7	(calculée)	peu probable, faible
Butane-1-ol	0.88	3.2	(calculée)	Non bioaccumulable
Acétone	-0.24	3.2	(calculée)	Non bioaccumulable
Acétate de n-butyle	1.81	6.9	(calculée)	Non bioaccumulable
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.56	3.2	(calculée)	Non bioaccumulable

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité	log Pod		Potenciel
de composants individuels		Pa⋅m3/mol 20°C	
Xylène (mélange d´isomères)	2,25	660 (calculée)	Faible
Produit de réaction du éthylbenzène avec m-	2,25	660 (calculée)	Faible
xylène et p-xylène			
Hydrocarbures C9 aromatiques	2,96	440 (calculée)	Faible
Éther méthylique	0,89	518,6 (calculée)	peu probable, faible
Butane-1-ol	0,39	0,63 (calculée)	Non bioaccumulable
Acétone	0,99	3 (calculée)	Non bioaccumulable
Acétate de n-butyle	1,84	28,5 (calculée)	Non bioaccumulable
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0,23	0,42 (calculée)	Non bioaccumulable

12.5 RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:)

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB: Demi-vie en eau de mer < 60 jours, Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours, Demi-vie en sédiments marins < 180 jours, Demi-vie en sédiments d'eau douce ou estuarienne < 120 jours, Demi-vie dans le sol < 120 jours, Facteur de bioconcentration BCF < 2000, Concentration sans effet observé a long terme des organismes d'eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l, Il n'est pas classé comme CMR, Il n'a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN:

Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.

12.7 AUTRES EFFETS NÉFASTES:

- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:

Non dangereux pour la couche d'ozone. Substance non incluse dans l'annexe I du Règlement (CE) nº 2037/2000~1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

- Potentiel de formation photochimique d'ozone:

Il contribue relativement peu à la formation d'ozone dans la troposphère.

- Potentiel de réchauffement climatique:

En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.

RUBRIQUE 13 — CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS:Directive 2008/98/CE~Réglement (UE) nº 1357/2014:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.



14.7

Non applicable.

QUICKCLEAR LACQUER GLOSS 400ML

Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales. Ne pas incinérer des récipients fermés

	récipients fermés.					
RUBRIQ	UE 14 — INFORMATIONS RELATIVE	S AU TRANSPORT				
14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'I	DENTIFICATION:				
	1950					
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE	TRANSPORT DE L'ONU:				
	AÉROSOLS					
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR					
	Transport par route (ADR 2023) e					
	Transport par chemin de fer (RID					
	- Classe:	2				
	- Groupe d'emballage: - Code de classification:	5F				
	- Code de restriction en tunnels:	(D) 3				
	- Catégorie de transport:	2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L				
	- Quantités limitées:	1 L (voir exémptions totales ADR 3.4)				
	- Document pour le transport: - Consignes écrites:	Fiche de route. ADR 5.4.3.4				
	Transport voie maritime (IMDG 40					
	- Classe:	2				
	- Groupe d'emballage:					
	- Fiche de Sécurité (FS):	F-D,S-U				
	- Guide soins médicaux d'urgence: - Polluant marin:	620*				
	- Poliuant marin: - Document pour le transport:	Non. Connaissance d´embarquement.				
	Transport voie aérienne (ICAO/IA	•				
	- Classe:	2				
	- Groupe d'emballage:					
	- Document pour le transport:	Lettre de transport aérien.				
	Transport par voies de navigation	intérieures (ADN):				
	Non disponible					
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE:					
	Voir la section 14.3					
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNE	<u>:MENT:</u>				
44.0	Non applicable.	C À DDENIDDE DAD L'HTH ICATELID.				
14.6		S A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:				
		ortant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des				
L	récipients fermés qui sont en position verticale et sécure. Assurer une ventilation adéquate.					

TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI:



Code: 5011-006050



Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023 Date d'impression: 30/11/2023

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de donnés de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité por des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

ANNEXE II: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Voir également https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/internal-security/counter-terrorism-and-radicalisation/protection/legislation-chemicals-used-home-made-explosives en

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres legislations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Pour ce produit a été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMERO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Réglement (UE) nº 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression: peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes auditives à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note U (table au 3): Lorsqu"ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l"un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L"affectation dans un groupe dépend de l"état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s"effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.); Press. Gas (Liq.); Press. Gas (Ref. Liq.); Press. Gas (Diss.). Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionels, afin de faciliter la compréhension et l'interpretation des fiches de donnés de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/
- · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition profesionelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des merchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020).

<u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u>



Code: 5011-006050



Date d'impression: 30/11/2023

Version: 1 Date d'émission: 30/11/2023

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- · REACH: Réglément concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- · ONU: Organisation des Nations Unies.
- · ADR: Accord européen sur le transport des merchandises Dangereuses par Route.
- · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- · IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.

HISTOIRE: RÉVISION: Version: 1 30/11/2023

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementationstant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celuici.